

CHSCT de la Dordogne – vendredi 29 mai 2020

Déclaration préalable sur les conditions de travail de l'ensemble des personnels

L'UNSA Education vous alerte, Monsieur le président du CHSCT, sur le traitement réservé à l'ensemble des personnels et notamment aux personnels administratifs, d'encadrement et aux directeurs/trices d'école.

Les conditions de travail durant le confinement sont allées très au-delà des attributions des différents personnels.

L'UNSA Education demande que le respect dû aux personnels se traduise notamment par l'interdiction que doit se faire l'administration :

- d'adresser des solutions d'évidence inopérantes, confinant à une forme de mépris
- d'ajouter de la tension à celle qu'induit naturellement la situation actuelle
- et d'ignorer les délais incompressibles de mise en œuvre effective des consignes institutionnelles.

L'UNSA Education demande que les outils soient mis à jour et cessent d'être sources de complexité : des outils au service des agents et non l'inverse!

L'UNSA Education souhaite mettre en lumière le travail considérable mis en place par les directrices et directeurs d'école. Il demande à ce que le chantier sur la direction d'école soit de nouveau remis à l'ordre du jour de l'agenda social pour permettre d'apporter de réelles avancées à cette fonction si particulière et si peu reconnue notamment en termes de temps de décharge, d'éclaircissement des missions et de rémunération. Il est temps d'agir pour eux !

L'UNSA Education constate l'investissement des personnels ainsi que les difficultés qui n'ont fait que s'accroître dans le contexte de la crise sanitaire. Les enseignements à tirer de cette période de crise doivent permettre d'avoir un regard critique et constructif sur les conditions de travail des personnels en vu de leur amélioration.

L'UNSA Education par les avis qu'elle soumettra régulièrement sur les différentes catégories que nous représentons veillera au respect des conditions de travail de tous : personnels de direction, d'encadrement et administratif, directeurs d'école, enseignants, personnels sociaux et de santé, personnels d'éducation, psy-EN.

Nous vous remercions, Monsieur le Président du CHSCT, de l'attention que vous portez à nos propos.

<u>Les Représentants UNSA Education</u>: Florence Chatelain-Dumeste, Nicolas Couzier, Sabine Turschwel.

Intervention spécifique sur les personnels administratifs :

Les outils administratifs et financiers en particulier ne sont pas adaptés, il a fallu se rendre dans les EPLE pendant le confinement et pour préparer la reprise. Le service rendu aux familles et fournisseurs a été assuré grâce à l'engagement et la conscience professionnels remarquables des agents administratifs. Ce fait mérite d'être reconnu et valorisé.

En outre, les réponses totalement inopérantes apportées par les tutelles EN ont mis sous pression ces personnels restés dans l'ombre, ni mentionnés, ni primés, et pour lesquels les risques psychosociaux se sont cumulés aux risques sanitaires (absence de masques qu'il a fallu donner aux ARS et ordre d'assurer du travail en présentiel).

De retour dans les EPLE, pour les travaux qui ont une incidence financière directe pour les familles, il est anormal qu'aucune indication valide ne soit donnée et que les personnels en charge des manipulations techniques (souvent secrétaires de catégorie C) soient sans réponse face aux familles et condamnées à chercher ici et là des solutions bricolées, qui par un établissement, qui par un autre...

La solution reçue le 26/05/20, préconisant la saisie manuelle des remises et frais d'hébergement pour chacun de nos élèves (qu'il y ait 150 ou 2000 élèves concernés) est un archaïsme technologique aberrant en 2020.

Avis sur les personnels administratifs :

Le CHSCT de la Dordogne demande qu'un appui spécifique, d'ordre technique, soit apporté en urgence aux EPLE qui ont rouvert et doivent gérer sans cadrage ni outil adapté la facturation des familles, les remboursements qui seront dus, le paiement des bourses.

Le CHSCT de la Dordogne demande que l'hétérogénéité des outils disponibles et des niveaux de maîtrise nuisant aux conditions de travail pour les personnels administratifs fassent l'objet d'une évaluation et de mesures correctives (préconisations aux EPLE, conseils en équipement, formations spécifiques adaptées).

Avis sur le numérique

A l'occasion de la crise sanitaire, les technologies numériques ont contribué à la mise en œuvre de la continuité pédagogique et administrative.

Ce constat ne doit pas masquer certaines réalités qui montrent que les technologies numériques ne sont que des outils dont le cadre d'utilisation doit être précisé :

- Les technologies numériques ne sauraient remplacer l'apport essentiel du travail en présentiel, notamment dans les domaines pédagogique et éducatif.
- Les technologies numériques peuvent renforcer les inégalités sociales en introduisant une complexité supplémentaire dans les apprentissages.

- Les technologies numériques permettent de réduire les délais de transmission de l'information mais en aucun cas les délais de mise en œuvre. Elles ne sauraient donc être mises au service d'un forme de pilotage en urgence, qui mettrait en difficulté les échelons locaux de mise en œuvre des politiques éducatives (écoles, circonscriptions et EPLE) et contribuerait à dégrader fortement les conditions de travail des personnels en charge de ces échelons ou y exerçant leur activité professionnelle.

Le CHSCT de la Dordogne demande que toute évaluation des technologies numériques s'appuie d'abord sur l'expertise et l'expérience des personnels et des utilisateurs des communautés éducatives. Il demande également que les outils numériques institutionnels soient régulièrement évalués et que ces évaluations prennent en compte les retours d'expérience des utilisateurs.